

Montreuil, le 22 octobre 2018

## **Comité Technique des SPIP :**

**Du 17 octobre 2018 : Un silence gênant...**

**Le dernier Comité Technique des SPIP de la mandature 2014-2018 s'est donc tenu le 17 octobre et la CGT y aura joué son rôle jusqu'au bout.**

**Un rôle visant à porter au débat des sujets qui n'intéressent que peu la DAP mais animent les terrains. A défendre l'intérêt de l'ensemble des personnels travaillant en SPIP, à défendre une identité professionnelle bien assise**

**mais trop souvent ignorée par l'administration.**

**Ce Comité Technique aura une nouvelle fois illustré ces positions et les carences de l'administration dès qu'un des sujets portés à l'ordre du jour l'est par la CGT, et ne figure pas dans les priorités de la DAP ou qu'elle ne souhaite pas communiquer sur les projets en cours d'élaboration.**

### **1er point soulevé par la CGT : la carence de l'Administration à produire les Procès-Verbaux rendant compte des CT SPIP.**

Document important retraçant les débats et les positionnements pris par l'administration comme par les organisations syndicales en instance. L'administration, pourtant censée présenter ces PV dans un délai d'un mois, accuse un retard intolérable dans la production de ce document.

### **Carence encore et refus manifeste d'ouvrir un débat et d'informer les organisations représentatives des personnels sur les groupes de travail en cours pour l'élaboration des RPO 2, 3 et 4.**

Alors que la CGT avait encore fait la demande d'ajout de ce point à l'ordre du jour, nous attendions légitimement des éléments concrets sur l'avancée de ces travaux. Nous n'avons obtenu que **silence et gêne de l'administration...** face à notre demande insistante pour se voir associés à ces travaux ou a minima d'avoir accès aux comptes-rendus de ces groupes de travail. Aucune réponse claire ni du représentant de ME, ni du DAP lui-même... Notre requête paraît effectivement légitime. Après avoir affirmé qu'il ne paraissait pas présenter de difficulté de nous transmettre les comptes-rendus...le DAP a finalement fait machine arrière, prétextant des craintes quant aux conséquences d'une ouverture de ces travaux aux organisations syndicales, qui pourrait apparemment entraver la bonne avancée des groupes de travail, voire aboutir à des réactions fortes des personnels faces à des pistes non encore validées...

**Attentisme sur les contractuels :** également porté par la CGT à l'ordre du jour, le point sur les contractuels a fait l'objet d'à peu près autant de préparation que celui sur les groupes de travail RPO... Oui l'administration partage le point de vue de la CGT, mais non aucune réflexion concrète n'est engagée sur le sujet... Une belle démonstration du manque d'anticipation et de cohérence au vu des recrutements prévus ces prochaines années en lien avec la loi de programmation pour la justice.

**L'unique point réellement porté par l'administration sera finalement la création de l'agence du « travail d'intérêt général et de l'emploi pénitentiaire ».** Nous avons bien compris que la création d'une agence TIG était une volonté gouvernementale et cette création représentait à nos yeux un

**Le 6 décembre,  
je vote CGT !**

CGT Insertion – Probation >>> [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com) /  
[www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)

UFSE-CGT - 263 rue de Paris -case 542 - 93014 MONTREUIL CEDEX

risque de débiter une externalisation des mesures de TIG du SPIP. Son apparition dans une agence couvrant également le travail pénitentiaire ne nous rassurait pas : nous l'avons martelé, le TIG n'est pas un travail mais une peine. L'administration apporte toutefois des arguments cohérents sur cette option. Elle a défendu et obtenu que cette agence se crée dans le cadre d'une refonte du SEP (service de l'emploi pénitentiaire), structure déjà existante qui sera étoffée.

Cette option permet d'éviter l'écueil de la création d'une agence qui ne serait ni rattachée à la DAP, ni au ministère de la justice et donc à des dérives possibles en matière de compétence sur l'exécution des mesures de TIG. L'agence aurait pour compétence de recenser les postes TIG, faire la promotion de cette mesure et rechercher de nouveaux partenaires dans le cadre de conventions nationales. L'administration considérant que les partenaires en la matière sont souvent similaires à ceux concernant l'emploi et la formation (en 1er lieu les collectivités territoriales), l'agence favoriserait un interlocuteur unique sur toutes ces questions. Le DAP annonce également la généralisation des emplois dans le cadre de l'IAE en détention et le développement de structures ESAT au sein des établissements.

La CGT en a profité pour demander qu'un travail s'engage à la DAP sur l'application du droit du travail en détention. Au vu de l'ensemble de ces éléments la CGT s'est abstenue lors de ce vote. A noter sur ce point que nous sommes la seule OS à avoir voté...

Dans le reste de l'ordre du jour :

- **la modification de l'article A44 afin de l'adapter à la réouverture du CP de Paris la Santé.** La CGT a voté pour cette évolution qui se fait sans création ni d'antenne ni de RA, contrairement à ce qui était énoncé dans l'ordre du jour du Comité Technique, information erronée mais relayée, avant ce CT SPIP aux personnels par les cadres du service de Paris.

- **la présentation des critères d'accès et des taux de promotion afin d'alimenter le nouveau grade de classe exceptionnelle chez les DPIP** (grade qui se termine hors échelle, c'est-à-dire à un indice majoré supérieur à 1000 points). Il est à noter sur ce point que seule la CGT s'étonne de la communication de ces éléments en octobre 2018 quand le grade s'est ouvert en janvier 2017. Les promotions se feront donc en 2019 pour les années 2017, 2018, et 2019... mettant hors-jeu les personnels partis à la retraite entre temps...

**Pour permettre que l'intérêt des personnels continue à être porté et  
défendu dans les instances de dialogue social,  
Votez CGT aux élections professionnelles du 6 décembre**

**Le 6 décembre,  
je vote CGT !**

CGT Insertion – Probation >>> [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com) /  
[www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)  
UFSE-CGT - 263 rue de Paris -case 542 - 93014 MONTREUIL CEDEX